



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-10-19

COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2019

GOUVERNANCE - MODIFICATION DES STATUTS

L'an deux mil dix-neuf, le 3 octobre à 18 heures, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation 2 septembre 2019

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 91

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Isabelle ZAMPARO

Monsieur MARTY ouvre la séance à 18h10

\*\*\*\*\*

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, LAFINEUSE Rémi, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, BOURGOGNE Véronique, GAY Gérard, MASCOTTO Jean-Louis, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, MALLANDIT-SALLAUD Christian, CASTAGNET Bernard / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU, Yannick DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre, LAURET Bernard / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, MARNIESSE Denis, BERNEDE Jean-Claude, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, ACENA Xavier, VIAUD Jean-Marie, BOUDIGUE René, AUBERT Daniel, BOTTEGA Joseph, CHAUMEL Yannick, BOUSCARY Emile, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, LIOTEAU Mady, DUBOS Jean-Claude, SOUHAIT Michel, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / Communauté de communes de Montaigne Montravel : TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, GALLOT Christian / Communauté de communes de Castillon-Pujols : TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU-LOBRE Didier, GEROMIN Michel, BOURDIER Christian, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, DUVERGE Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, NEUVILLE Alain, DELONGEAS Jean-Claude, GRANEREAU Patrick, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel, DESARD Michel, CESAR Gérard / Communauté de communes du Pays Foyen : BOULEAU Jacques, BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, CONORD Diana, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, DESROZIER Marie-Hélène, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, ROMERO Patrice, LETELLIER Maurice, ULMANN David, COQUET Didier.

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, DEHEAULME Isabelle, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : FENELON Daniel / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, GASNAULT Jean-Pierre, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, SALAGNAC Pascal, SAUTS Laurent / Communauté de communes de Montaigne Montravel : LACOSTE Robert, LAPERROUSAZ Patrick / Communauté de communes de Castillon Pujols : ZECCHINI Alphonse, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William / Communauté de communes du Pays Foyen : BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, BOURDIL Jean-Michel, HOSPITAL Patrick.

## GOVERNANCE - MODIFICATION DES STATUTS

Le Comité Syndical de l'USTOM du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président ;

Vu les statuts validés en Comité Syndical du 04 Février 2014,

Vu les demandes des membres sollicitant une baisse du nombre de délégués,

Vu la proposition de nouveaux statuts proposés par le SCP Cabinet d'avocat LEXIA le 19 juillet 2019 et dont le Président a donné lecture complète aux délégués,

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de valider ces nouveaux statuts

Considérant l'absence de quorum observée à de nombreuses reprises et la volonté de limiter le nombre de délégués

Considérant les évolutions de services de l'USTOM depuis 2014

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité (64 voix pour, 12 voix contre, 15 abstentions) :

DECIDE :

- d'accepter le projet de statuts annexés à la présente délibération,
- de soumettre ses statuts à l'approbation de l'assemblée délibérante de ses membres en vue d'une validation à la majorité relative,
- de proposer une prise d'effet à l'occasion du renouvellement des prochaines élections municipales

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous-Préfecture le :  
Par publication ou notification le :

Le Président,  
Sylvain MARIJ

